

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
Séance du 3 juillet 2023**DÉLIBÉRATION n°2023-52**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 3 juillet 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 23 juin 2023.

**Point de l'ordre du jour :**

1.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 5 juin 2023

.....  
Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de Tours,

**Exposé de la décision :**

Sans objet

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 5 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 36</b>	<b>DÉCOMPTE DE VOIX</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 36</b>	Abstentions : 0
<b>Quorum : 18</b>	Votants : 26
Membres présents : 19	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 7	<b>Votes exprimés : 26</b>
<b>Total des membres présents et représentés : 26</b>	<b>Majorité requise : 14</b>
	<b>Pour : 26</b>
	Contre : 0

**Pièce jointe :**

- compte-rendu du conseil d'administration du 5 juin 2023.

Fait à Tours,

[SignatureField#1]

A. Giacomuto

COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 05 juin 2023

Membres présents

M. Arnaud GIACOMETTI, Président de l'Université ;  
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant M. le Recteur ;

Mme Catherine BELZUNG ; M. Marc CLASTRE ; M. Emmanuel NERON ; M. Philippe ROINGEARD ;

Mme Beatris BARREIRA ; M. Pascal CHAREILLE ; M. Christophe DOS SANTOS ; Mme Fabienne LABELLE ; Mme Colombine MADELAINE ; M. Olivier PICHON ; Mme Anne TAILLANDIER-SCHMITT ; M. Hovig TER MINASSIAN ;

M. Bertrand BILLAULT ; M. Xavier HOUILLIER ; Mme Lucie LEPAGE ; Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Benoît WOLF ;

Mme Joëla LAPLEAU-GIRARD ; M. Tristan ROGER ; Mme Julie STENNE-MEUTEY ;

Mme Anne BESNIER ; M. Thierry CHAILLOUX ;

Mme Barkaroum REAILI ;

Ont donné procuration :

- Mme Gwenaëlle BAUDET à M. Xavier HOUILLER ;
- M. Philippe VENDRIX à Mme Catherine BELZUNG ;
- M. Judicaël OSMOND à M. Arnaud GIACOMETTI ;
- Mme Claude OPHELE à M. Philippe ROINGEARD ;
- Mme Pauline SAINT-MARTIN à M. Philippe ROINGEARD.

Participaient à titre consultatif :

Mme Florence ALAZARD, Vice-présidente en charge des conditions de travail, des relations humaines et sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations ; Mme Christine GEORGELIN, Vice-présidente en charge des moyens (finances et emplois) ; Mme Emmanuelle HUVER, Vice-présidente en charge de la commission de la recherche (SHS) ; M. Florent MALRIEU, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire ;

M. Pierre GABETTE, Directeur Général des Services ; Mme Sylvie CROCHET, Directrice de cabinet du Président ; M. Jérôme BARRÈRE, Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; M. Thierry SENEGAS, Agent comptable ;

M. Alain BIDEAU, Directeur de l'UFR Lettres et Langues ; Mme Marion BAUDON-MACHUEL, Directrice de Centre d'études supérieures de la Renaissance ; M. Julien BOURDOISEAU, Directeur de l'UFR Droit, Économie et Sciences sociales ; M. Denys BRAND, Directeur de l'UFR de Sciences pharmaceutiques ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR de Sciences et Techniques ; M. Patrice DIOT, Directeur de l'UFR de Médecine ; M. Yves RAINGEAUD, Directeur de l'IUT de Tours ; M. Thomas SIGAUD, Directeur de l'UFR d'Arts et Sciences Humaines ;

M. Philippe DAILLOUX, Directeur des affaires financières ; Mme Anne KHOURY, Directrice des ressources humaines ; M. Thomas THUILLIER, représentant de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président souhaite tout d'abord la bienvenue à Mme Beatris BARREIRA, récemment élue au Conseil d'administration suite aux élections partielles des 12 et 13 avril 2023.

M. le Président propose qu'un.e secrétaire de séance soit désigné.e par le conseil d'administration. M. Bertrand BILLAULT, candidat, est désigné secrétaire de séance.

## **1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **1.1. Compte-rendu du Conseil d'administration du 03 avril 2023**

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 03 avril 2023.

Suite à une observation de Mme Julie STENNE-MEUTEY, il est proposé d'ajouter au compte-rendu les propos tenus par M. Alain BIDEAU au sujet du blocage du site universitaire des Tanneurs.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'administration du 03 avril 2023 par la délibération n°2023-38.

## **2. INFORMATIONS GENERALES**

### **2.1. Informations par le Président**

#### **➤ Désignation de directeurs de composante**

M. le Président informe le Conseil d'administration des désignations de directeurs de composante intervenues récemment :

- M. Patrick MARTINEAU a été élu directeur de l'École polytechnique de l'université de Tours. Il prendra ses fonctions le 24/06/2023 ;
- M. Frédéric DENIS, jusqu'ici directeur par intérim de l'UFR d'Odontologie, a été élu directeur de ladite UFR ;
- M. Samuel CAILLÉ a été élu directeur de l'IUT de Blois. Il prendra ses fonctions le 05/10/2023.

Une élection est également en cours afin de procéder à la désignation d'une nouvelle directrice ou d'un nouveau directeur de l'IUT de Tours. À ce jour, aucune personne ne s'est portée candidate.

#### **➤ Visite du HCERES**

M. le Président fait un bilan de la visite du Haut conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), qui s'est déroulée du 23 au 25 mai 2023. La période évaluée par le HCERES portait sur la période 2018-2022, fortement marquée par l'épidémie de Covid-19.

61 entretiens ont été organisés et plus de 200 personnes ont été auditionnées, dont des représentants de nos partenaires, en particulier de l'université d'Orléans, de l'INSA CVL, des collectivités territoriales et organismes nationaux de recherche, mais également du CHU de Tours.

Le HCERES a remercié l'université pour la qualité des documents fournis, élaborés près d'un an avant la visite, pour la qualité de l'accueil et la richesse des échanges.

Comme le prévoit la procédure, aucune restitution orale de l'évaluation du HCERES n'a été faite en fin de visite. Un pré-rapport sera transmis à la Présidence de l'université d'ici la fin du mois de septembre 2023, ce qui permettra d'alimenter la construction du futur projet d'établissement.

#### **➤ Dialogue de performance 2023**

M. le Président rappelle à titre liminaire que le dialogue stratégique de gestion a été remplacé cette année par un dialogue de performance mené directement avec le Rectorat, dans l'attente de la mise en place des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP).

Ce dialogue a débuté par un bilan des projets financés dans le cadre du précédent dialogue stratégique de gestion, puis par un point d'étape sur les indicateurs de suivi du contrat de site 2018 – 2023. Il en découle plusieurs observations :

- La durée moyenne des doctorats est plus élevée que l'indicateur retenu. Cela s'explique principalement par l'épidémie de Covid-19 qui a impacté l'avancement des travaux de recherche des doctorantes et doctorants ;
- Le taux d'endorecrutement, en particulier des professeures et professeurs des universités, est trop élevé par rapport à la cible fixée. Néanmoins, cela se joue à un poste ;
- Les locaux sont *a priori* faiblement occupés au regard du taux d'occupation figurant dans le contrat de site et de la méthodologie retenue pour le calculer. Néanmoins, l'université et le Rectorat estiment conjointement que cet indicateur s'avère peu pertinent, car peu adapté à la réalité et à la prise de décisions ;
- Malgré un développement significatif des ressources propres de l'université, elles doivent encore être développées pour atteindre les objectifs initialement fixés.

Globalement, toutes les autres cibles figurant dans le contrat de site pour les quatre années ont été atteintes.

Dans le cadre du dialogue de performance, deux projets ont été déposés en lien avec les quatre objectifs de politique publique retenus par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) :

- Transition écologique et développement soutenable :
  - Volet 1 : Schéma directeur des énergies (196 K€)
  - Volet 2 : Mesure des bilans de gaz à effet de serre (80 K€) des unités de recherche
- Bien être et réussite des étudiants :
  - Aménagement de tiers lieux étudiants (86 K €)

Par ailleurs, l'université a déposé un projet visant à améliorer la gestion et le pilotage de l'établissement, pour un montant de 182 K€. L'objectif est de financer de la masse salariale pour la mise en œuvre d'un connecteur ADE Campus pour SAGHE et pour une modélisation optimale l'offre de formation sous APOGEE.

Au total, les trois projets représentent une enveloppe totale de 496 K€. Une fois l'arbitrage du Rectorat intervenu au regard de l'enveloppe allouée par le MESR, les sommes seront utilisables dès septembre 2023.

Afin de garantir la sincérité du budget rectificatif n°1 (BR1 2023) qui sera soumis à l'approbation du conseil d'administration en juillet prochain, Mme Christine GEORGELIN souhaiterait connaître, ne serait-ce que de manière officieuse, les résultats de l'arbitrage rectoral d'ici fin juin. De cette manière, les sommes attribuées pourraient être inscrites dans le budget rectificatif.

#### ➤ **PUI Loire Valley Innov'**

M. le Président rappelle que, suite à l'audition du 15 février 2023, le projet Loire Valley Innov' a été présélectionné dans le cadre de l'Appel à projet « Pôle Universitaire d'Innovation » de France 2030. 120 K € ont ainsi été obtenus.

L'université de Tours a déposé un dossier de financement le 31 mai 2023 afin d'obtenir un financement de 12,2 M € sur 4,5 ans pour déployer ce projet de pôle universitaire d'innovation. Une audition est prévue le 21 juin 2023, avec une réponse attendue d'ici début juillet.

➤ **Forum des possibles**

Le 1<sup>er</sup> juin 2023 s'est tenu le Forum des possibles afin de contribuer à l'Agenda Stratégique de Transformations Écologiques et Sociales de l'établissement (ASTRES) et le Plan Universitaire des Mobilités (PLUM). Cette manifestation a mobilisé plus de 150 personnels, réunis autour de 7 ateliers. Les travaux vont désormais se poursuivre en groupes de travail.

Le 2 juin 2023, le MESR a informé l'ensemble des universités de la nécessité de construire un schéma directeur de développement durable et de responsabilité sociétale (DD&RS) d'ici 2024. Notre agenda ASTRES constituera le cœur de ce nouveau schéma directeur. L'université s'est fixé pour objectif de le finaliser fin 2023, en lien avec le projet d'établissement.

➤ **Élections au CNESER**

M. le Président rappelle que les élections au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) se dérouleront par voie électronique du 12 au 15 juin 2023. Les personnels ont dû recevoir leurs identifiants de vote le 26 mai 2023.

Mme Christine GEORGELIN précise que, de façon exceptionnelle, le scellement et le dépouillement des urnes impliqueront la présence physique des membres du bureau de vote.

➤ **Lancement du SAGHE**

Mme Christine GEORGELIN annonce la mise en production le 26 juin 2023 d'un logiciel de gestion des heures d'enseignement, intitulé SAGHE, qui remplace l'application HELICO. Ce logiciel a été développé par l'université Toulouse – Jean Jaurès.

Afin de faciliter son utilisation, l'équipe projet SAGHE ainsi que trois membres du comité des utilisateurs ont été formés par l'université Toulouse – Jean Jaurès. Ces personnes animeront ensuite, du 5 au 9 juin 2023, des sessions de formation à destination des utilisateurs principaux (gestionnaires SAGHE). Dans un souci d'accompagnement au changement, des plaquettes ont été développées, ainsi qu'une rubrique sur l'Intranet, un Wiki et une rubrique sur la plateforme PAL.

Les directeurs et directrices de composante bénéficieront d'une formation spécifique qui devrait avoir lieu le 10 juillet 2023. Les directeurs et directrices de départements seront enfin formé.e.s au cours de l'automne 2023 ou au tout début de l'année 2024.

Mme Christine GEORGELIN tient à remercier l'ensemble des personnes mobilisées dans ce projet. Elle précise que toutes et tous les vacataires reconduits pour l'année universitaire 2023-2024 recevront prochainement un courriel les informant de la mise en place de ce nouveau logiciel. Un site dédié et des capsules vidéo seront mis à disposition pour leur faciliter la démarche de dépôts de dossiers qui sera dorénavant totalement dématérialisée.

➤ **Informations sur la recherche**

Mme Emmanuelle HUVER présente une synthèse de l'actualité de la recherche au sein de l'université de Tours.

**Appels à projets**

**Appel à projets d'intérêt régional (APR-IR) 2023 :** La Région a transmis en avril 2023 les résultats des projets présélectionnés. Pour l'université de Tours, il s'agit d'une bonne année avec 11 projets portés par l'université sur les 23 retenus au niveau régional, dont 4 en sciences humaines et sociales (auquel s'ajoute un autre projet, sur le patrimoine, porté par le Laboratoire d'Informatique Fondamentale et Appliquée de Tours – LIFAT).

**Appel à projets d'initiative académique (APR-IA) 2023 :**

NB : L'enveloppe allouée par la Région Centre Val de Loire est de 4 350 K €, répartie de la manière suivante : 1 700 K € en investissement et 2 629 K € en fonctionnement.

Sur l'ensemble de l'APR-IA, 52 dossiers ont été déposés, pour un total de 7 683 K€  
L'université de Tours a déposé 21 dossiers, pour un total d'environ 4 264 K€ :

- 13 projets de recherche dont 3 SHS (pour environ 2 630 K€)
- 8 demandes d'équipements (pour environ 1 634 K €)

Pour mémoire, le circuit de décision est le suivant :

1. Réunion au sein de l'université de Tours d'une commission *ad hoc* issue de la Commission de la recherche. Pour chaque dossier, deux rapporteuses et rapporteurs sont désigné.e.s. Une première sélection est opérée sur la base d'un projet court. Les critères pris en compte sont les suivants :
  - **Pour les projets** : Pertinence scientifique du projet, portage par un jeune chercheur ou une jeune chercheuse, contribution à la structuration de l'espace régional de la recherche, mise en place ou intégration à l'intérieur d'un réseau de recherche extrarégional, tremplin vers des financements nationaux (ANR, etc.) ou internationaux (Horizon Europe, etc.), impact du projet (scientifique, économique et/ou social), budget approprié (financement demandé, part des co-financements etc.).
  - **Pour les équipements** : argumentation scientifique, besoin des unités impliquées, réalisme du budget demandé, impact du projet (scientifique, économique et/ou social), niveau de mutualisation, existence d'un équipement similaire pouvant être utilisé et/ou mutualisé, contribution à la structuration d'un réseau de recherche régional ou extrarégional, part des co-financements.
2. Réunion plénière avec l'université d'Orléans, l'université de Tours, l'INSA Centre Val de Loire et les organismes nationaux de recherche (ONR) afin de réaliser une pré-sélection en tenant compte des enveloppes imposées par la Région.  
Après échange au sein de cette plénière, et au vu des nécessités de réduction des demandes, il a été décidé que l'université d'Orléans et l'université de Tours allaient se retourner vers les porteurs pour échanger à nouveau, afin que ces derniers apportent des informations complémentaires et que la pré-sélection puisse être effectuée.
3. La commission *ad hoc* interne à l'université de Tours s'est réunie une seconde fois pour délibérer à partir de différents scénarii, plus ou moins sélectifs. Le choix a été difficile au regard du nombre important de projets et de l'enveloppe financière contrainte. La proposition a été votée à l'unanimité par la commission *ad hoc* et retenue en l'état par la commission plénière réunissant l'université d'Orléans, l'université de Tours, l'INSA Centre Val de Loire et les organismes nationaux de recherche.

Les projets présélectionnés doivent maintenant produire un argumentaire plus développé. La commission *ad hoc* interne se réunira fin juin et la commission plénière début juillet.

**Appel à projets de la Commission de la recherche** : Les calendriers ont évolué afin de faciliter la mise en œuvre des projets financés et de mieux répartir le travail au sein de la Commission de la recherche :

- Appel à projets petit équipement : juin au lieu de septembre ;
- Appel à projets colloques : septembre au lieu d'octobre.

**Élaboration d'un calendrier des points récurrents de la Commission de la recherche** : Un calendrier a été élaboré afin d'identifier les sujets récurrents traités par la Commission de la recherche : appels à projets, présentation bisannuelle des différentes structures de l'université (écoles doctorales, centres d'études et de recherches (CER), centres d'expertise et de transfert de l'université (CETU), fédérations, etc.). Ce calendrier est disponible sur l'Intranet, sur la page de la Commission de la recherche.

**Demi-journées de présentation scientifique :** Des présentations scientifiques des projets des unités de recherche ont été mises en place en lien avec l'université d'Orléans et l'INSA Centre Val de Loire afin de favoriser une connaissance mutuelle et les échanges, et ainsi initier des collaborations pour les cinq prochaines années. La fréquentation de l'université de Tours aurait pu être plus forte, mais il s'agit d'une première édition prometteuse, qui a permis des échanges constructifs.

**Transformation écologique et sociale :** Le 4 mai 2023 s'est tenue la réunion de lancement de l'opération Labo 1point5. Il s'agissait d'une réunion à visée concrète, durant laquelle des témoignages de laboratoires déjà engagés dans la démarche (CITERES, iBrain) ont été présentés. Ensuite, une démonstration de l'outil a été réalisée. Des moyens sont mis à la disposition des unités de recherche pour les soutenir dans ce processus. Les bilans de gaz à effet de serre seront lancés en septembre 2023 sur la base d'un planning partagé.

**Mini-colloque des Centres d'Expertise et de Transfert de l'Université (CETU) :** Le 21 juin de 9h à 12h15, à Polytech, une rencontre est organisée entre les 4 CETU de l'université de Tours, les chercheurs et les acteurs socio-économiques. Ce sera l'occasion pour les CETU de présenter leurs activités et d'expliquer comment elles peuvent contribuer aux recherches et aux projets des unités de recherche. Une inscription est souhaitée avant le 5 juin via le lien: <https://www.univ-tours.fr/recherche/actualite-scientifique/rencontres-chercheurs-industriels-cetus-et-project-dating>.

**Nomination :** M. Thomas LEONARD, géronto-psychiatre au CMRR (Centre Mémoire Ressource Recherche) et en psychiatrie gériatrique au CHU de Tours, a été nommé directeur de l'Espace de Réflexion Éthique de la Région Centre (ERERC). Il prend la suite de Mme Béatrice BIRMELE.

### 3. AFFAIRES FINANCIÈRES

#### 3.1. Propositions de la commission des moyens du 26 mai 2023

Mme Christine GEORGELIN présente les propositions de la commission des moyens :

- La première proposition a consisté à approuver les bases financières de la mise en œuvre de l'ASIU objet du point (4.1).
- Frais de structure des projets transversaux : À l'instar de ce qui se fait en matière de projets de recherche, il est proposé de mettre en place des frais de structure pour les projets transversaux à raison de 20 % de la somme allouée, avec une ventilation de 30% pour la structure portant le projet et de 70% pour l'établissement. Lors du montage du projet, il conviendra de penser à demander une somme plus élevée afin d'intégrer ces frais de structure dans le budget global du projet. Les frais de structure visent à couvrir les coûts environnementés.  
Mme Christine GEORGELIN annonce la création d'une structure, en lien avec le SPIV, chargée d'accompagner le montage de projets transversaux.
- Modification des CGV du SPIV et des devis : Les modifications visent principalement à intégrer les questions relatives à la protection des données à caractère personnel.
- Admissions en non-valeur : Ces admissions en non-valeur portent principalement sur des impayés de colloques ou de droits d'inscription. Elles s'élèvent à 5 157,42 € HT.
- Acceptation du don « Les sapins de l'espoir contre le cancer » : Le don s'élève à 18 151,25 €. Mme Christine GEORGELIN rappelle qu'un don est toujours alloué à l'université, et non à une structure spécifique. Toutefois, le donateur peut demander à ce que ce don soit utilisé pour une finalité spécifique.
- Tarifification de la formation continue :
  - Modification des tarifs de diplômes universitaires (DU) ;
  - Tarifification de nouveaux DU : Bégaiement et bredouillage, entretien motivationnel, orthopédie dento-maxillo-faciale, pratiquer la pharmacie clinique à l'officine et à l'hôpital. Les tarifs de ces DU sont à l'équilibre

théorique en coûts complets. Mme Christine GEORGELIN insiste sur le fait que ces formations sont censées générer des ressources propres pour l'université, et non induire des coûts. Un bilan global pour tous les DU va être fait à l'automne 2023 afin de déterminer s'ils génèrent effectivement un excédant sur les coûts complets.

- Modifications des conditions générales de vente de la formation continue ;
- Formalisation d'une aide à l'inscription des stagiaires de formation continue.

L'avis de la commission des moyens a également été sollicité sur le projet de remboursements d'heures non dispensées aux étudiantes et étudiants du CUEFEE en raison du blocage du site des Tanneurs, pour un montant d'environ 50 € par étudiante et étudiant. Au total, entre 9 et 13 heures n'ont pas pu être dispensées. À l'issue d'un long débat, la commission a émis un avis défavorable sur ce projet (1 vote pour, 7 votes contre, 1 abstention). Les membres de la commission estiment que le volume d'heures non dispensées est trop faible pour qu'un remboursement soit réellement pertinent. De plus, les étudiantes et étudiants devraient avoir leur certification malgré ces heures non effectuées. Enfin, les membres de la commission ont rappelé que nombre d'étudiantes et étudiants suivant leurs enseignements sur le site des Tanneurs ont été affecté.e.s de manière plus importante par ce blocage.

Mme Julie STENNE MEUTEY souhaite savoir si la formalisation de l'aide à l'inscription des stagiaires en formation continue constitue une nouvelle aide, similaire à celle qui existe pour les personnes inscrites en formation initiale, ou la poursuite d'un dispositif existant. Elle s'interroge également sur la pertinence de demander une lettre de motivation aux personnes souhaitant bénéficier d'une telle aide, dès lors que l'assistante ou l'assistant de service social réalise une évaluation sociale de la personne demanderesse. Enfin, elle profite de son intervention pour faire état de bugs techniques au niveau du formulaire en ligne de demande d'exonération des droits d'inscription des personnes inscrites en formation initiale.

Mme Christine GEORGELIN précise que le but est de formaliser un cadre et de fixer des critères pour l'attribution de l'aide à l'inscription des stagiaires en formation continue. En ce qui concerne la lettre de motivation, elle va se renseigner auprès du service de formation continue. Le vote pour cette aide à l'inscription portera sur une liste des pièces demandées sans la lettre de motivation.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 26 mai 2023 par la délibération n°2023-39. Le projet de remboursements d'heures non dispensées aux étudiantes et étudiants du CUEFEE est rejeté à l'unanimité.

À des fins d'information, Mme Christine GEORGELIN informe le Conseil de la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire pour les locations immobilières de courte durée au sein de l'université de Tours afin d'homogénéiser les tarifs en vigueur. Cette nouvelle tarification résulte d'un travail mené de concert par un groupe de travail *ad hoc*, la commission des moyens, la Direction de affaires financières et la Direction des affaires juridiques et du patrimoine. Elle tient à remercier toutes les personnes impliquées dans ce projet.

Suite à l'avis favorable de la commission des moyens du 26 mai 2023, la nouvelle grille tarifaire sera prochainement arrêtée par le Président de l'université sur le fondement de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration.

M. Benoît WOLF rappelle que l'université de Tours dispose d'un parc immobilier important qui accueille de nombreuses entreprises et structures culturelles et associatives. Il souhaite savoir comment les tarifs ont été calculés et leurs modalités d'application.

Mme Christine GEORGELIN explique que deux catégories de tarifs ont été approuvées : plein tarif et tarif réduit, correspondant à un abattement de 30 % sur le premier service de quatre heures. Cet abattement ne s'appliquera qu'aux personnes physiques ou morales exerçant une activité non lucrative concourant à la satisfaction d'un intérêt général ainsi qu'aux



personnes disposant d'une convention-cadre de partenariat approuvée par le Conseil d'administration. Elle rappelle que la gratuité n'est réglementairement possible que pour les associations.

L'application du tarif réduit et de la gratuité se fera à la discrétion des composantes, au regard des critères susmentionnés.

#### **4. RESSOURCES HUMAINES**

##### **4.1. Action sociale d'initiative universitaire « aide à la restauration »**

Mme Florence ALAZARD présente le projet d'action sociale d'initiative universitaire d'aide à la restauration.

À titre liminaire, elle note un retard de l'université de Tours en matière de prise en charge des frais de restauration des personnels. À ce jour, seule la prime interministérielle ( de 1,39 € par repas jusqu'à l'indice 534) est appliquée sur les tarifs de restauration du Crous. La mise en place des récentes aides sociales ont mis en exergue les difficultés sociales rencontrées par une partie des personnels. Par ailleurs, il est possible d'observer une chute de la fréquentation des restaurants universitaires par les personnels. Bien entendu, les causes d'une telle désaffection sont multifactorielles (modifications des conditions de vie, financier, télétravail, etc.).

À travers cette nouvelle aide à la restauration, l'objectif de l'université de Tours est de :

- Construire une politique sociale de fond à destination des agents disposant d'un indice net majoré (INM) bas ;
- Permettre aux personnels de disposer d'une alimentation équilibrée ;
- Contribuer à l'animation de la pause méridienne et recréer du lien social.

Ce projet d'aide sociale permettrait d'avoir quatre tarifs, avec une contribution de l'établissement jusqu'à l'INM 389. Les tarifs affichés iraient ainsi de 3,30 € à 6,94 €.

Un paramétrage avec le Crous devra être opéré dans les prochaines semaines afin de s'assurer qu'un seul repas par personne et par jour sera délivré. À ce titre, une convention sera signée entre le Crous et l'université.

Ce dispositif sera mis en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Un bilan sera opéré en septembre 2024 afin de savoir si cette aide est bénéfique aux personnels et leur permet de fréquenter de nouveau les restaurants universitaires. À l'issue de ce bilan, il appartiendra au Conseil d'administration de décider de la reconduction ou de la suppression de cette aide.

Mme Christine GEORGELIN précise que la commission des moyens souhaite que le compte Izly ne soit pas exclusivement utilisé pour le paiement des repas. Cela pourrait en effet constituer un frein.

Mme Florence ALAZARD indique que seul le compte Izly semble permettre au Crous de s'assurer que l'aide n'est versée qu'une seule fois par jour à un personnel.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'action sociale d'initiative universitaire « aide à la restauration » par la délibération n°2023-40.

##### **4.2. Additif aux fonctions ouvrant droit à la prime de charges administratives**

Mme Christine GEORGELIN rappelle que le Conseil d'administration a récemment approuvé les fonctions ouvrant droit à la prime de charges administratives (PCA). L'objectif de la présente délibération est de préciser les montants de certaines PCA, qui peuvent se matérialiser sous la forme soit d'une prime, soit d'une décharge.

Ainsi, il est précisé que le directeur du CUEFEE dispose d'une décharge de 288 heures, et non d'une prime. Par ailleurs, les chargées et chargés de mission disposent d'une décharge de 48 heures et d'une prime de 1 490 €.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'additif aux fonctions ouvrant droit à la prime de charge administrative par la délibération n°2023-41.

### **4.3. Lignes directrices de gestion de enseignants du second degré**

Mme Florence ALAZARD présente les lignes directrices de gestion des enseignantes et enseignants du second degré, qui s'inscrivent dans la ligne des précédentes lignes directrices de gestion approuvées par le Conseil d'administration.

Contrairement aux autres lignes directrices de gestion, la marge de manœuvre concernant cette catégorie de personnels s'avère assez limitée.

Le premier enjeu des présentes lignes directrices de gestion est d'harmoniser les pratiques, notamment en matière de recrutement, avec celles concernant les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs. Des commissions *ad hoc* seront constituées et votées en Conseil académique selon un processus détaillé. Des règles plus précises sont également arrêtées concernant la composition et le fonctionnement des commissions *ad hoc* (présidence, ordre du jour, règles de départ, etc.).

Le second enjeu est de mieux encadrer les procédures liées aux promotions. Une commission interne consultative composée de directrices et directeurs de composantes et d'enseignantes et enseignants désigné.e.s par le Comité social d'administration (CSA) est créée. Le rendez-vous de carrière est par ailleurs précisé et encadré.

Le troisième enjeu est de créer de nouveaux dispositifs pour soutenir l'activité professionnelle des enseignantes et enseignants du second degré.

- En cas de détachement ou de mobilité, le bénéfice du poste est conservé pendant un délai d'un an, renouvelable deux fois.
- Une décharge de 128 h ETD peut être demandée, une fois dans leur carrière, par les professeures et professeurs certifié.e.s pour préparer l'agrégation interne ou externe.

M. Hovig TER MINASSIAN rappelle qu'une partie des professeures et professeurs agrégé.e.s du second degré sont titulaires d'une thèse de doctorat. Aussi, il demande la mise en place d'une règle de départ lorsque l'ancienne directrice ou l'ancien directeur de thèse est membre de la commission *ad hoc* de recrutement.

Mme Florence ALAZARD considère qu'il est délicat d'indiquer cela dans les lignes directrices de gestion alors que le doctorat n'est pas une condition pour candidater au cours de l'agrégation du second degré. Toutefois, elle rappelle que cette situation est nécessairement comprise dans les règles de départ en cas de conflit d'intérêts.

Mme Beatris BARREIRA indique que certains personnels n'ont jamais eu de rendez-vous de carrière, ce qui s'avère problématique pour leur avancement.

Mme Florence ALAZARD estime que ce problème n'est pas propre à l'université de Tours mais est lié aux règles nationales en vigueur. Elle note que rien n'est prévu au niveau ministériel pour cette catégorie de population. Elle va néanmoins se renseigner sur cette situation particulière.

M. Benoît WOLF estime que la loi de transformation de la fonction publique a eu pour effet de revoir les modalités de dialogue social en vigueur au sein de l'établissement, ainsi que des modes de fonctionnement. À ce titre, les lignes directrices de gestion constituent une forme de reconnaissance dans la gestion des carrières des agents.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les lignes directrices de gestion de enseignants du second degré par la délibération n°2023-42.

#### **4.4. Plan fortes chaleurs**

À titre liminaire, Mme Florence ALAZARD rappelle que le plan fortes chaleurs a été soumis à l'avis de la formation spécialisée du CSA.

La création d'un tel plan fait suite aux discussions menées dans le cadre de l'élaboration du plan de sobriété énergétique. L'université de Tours dispose déjà d'un plan canicule. Toutefois, il convient de l'adapter au regard des évolutions climatiques et des conditions de travail. Ce plan fortes chaleurs fera probablement l'objet de nombreux ajustements à l'issue de sa première activation.

M. Pierre GABETTE présente le plan fortes chaleurs.

Il rappelle tout d'abord les conséquences des conditions climatiques sur la santé ainsi que les facteurs à risque (facteurs climatiques, facteurs liés à l'environnement de travail, au poste de travail, facteurs liés à l'individu).

Le plan fortes chaleurs soumis à l'approbation du Conseil d'administration prévoit notamment :

- Un recensement dans chaque bâtiment des îlots de fraîcheur (lieu où la température n'excède pas les 28°C) ;
- Une adaptation des horaires de travail, sur une plage de 6 heures (entre 7h le matin et 15h l'après-midi). Ce dispositif est réservé aux personnels travaillant en extérieur ou dont l'activité n'est pas télétravaillable, lorsqu'il n'existe pas d'îlot de fraîcheur à proximité ;
- Des mesures techniques afin de réduire les risques (mise à disposition d'eau potable ou fraîche, extinction des sources de chaleur superflues, etc.).

Le plan fortes chaleurs est déclenché par le Directeur général des services après accord du Président de l'université selon les critères suivants :

- En cas d'alerte orange canicule par Météo France ;
- Dès que la température des bureaux dépasse les 30°C.

Un plan de continuité de service va être élaboré en lien avec tous les chefs de service, responsables administratifs et directeurs d'unité afin d'anticiper la mise en œuvre du plan fortes chaleurs.

À la demande du CSA, il est proposé de préciser que, même en dessous de 30°C dans les bureaux, les agents peuvent avoir accès à des îlots de fraîcheur.

Mme Juliette ROUSSEAU souhaite qu'il soit précisé que l'activation de ce plan entraînera nécessairement une dégradation du service rendu durant cette période.

M. Emmanuel NERON rappelle que les fortes chaleurs peuvent intervenir pendant les périodes d'enseignement. Aussi, il convient de préciser que les aménagements se font dans l'intérêt du service afin de garantir une continuité de services pour les étudiantes et les étudiants.

Mme Florence ALAZARD précise que l'intérêt du service est toujours présent et varie en fonction des périodes de l'année. Elle indique également que l'enseignement n'est pas une activité télétravaillable.

M. Philippe ROINGEARD craint que la mise en œuvre de ce plan constitue une usine à gaz, alors même que le système précédent en vigueur fonctionnait très bien et permettait une forte adaptabilité.

M. Pierre GABETTE estime que le plan de continuité de services ne sera formalisé qu'une seule fois, et non pas au coup par coup. Cela garantira une meilleure prévisibilité pour les agents.

Bien que ce plan ne réponde pas à toutes les situations, notamment les périodes d'enseignement (par exemple en septembre), M. Benoît WOLF considère qu'il favorise une prise de conscience et permet d'impulser une réflexion collective au sein des services et composantes.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le plan fortes chaleurs par la délibération n°2023-43.

## 5. ÉTUDES ET VIE DE L'ÉTUDIANT

### 5.1. Propositions de la CFVU du 11 mai 2023 - pédagogie et vie universitaire

M. Florent MALRIEU présente les points à l'ordre du jour de la CFVU du 11 mai 2023 en matière de pédagogie et de vie universitaire :

- Demande de bornage - année universitaire 2022-2023 ;
- Comptabilisation des heures des directrices et directeurs d'études : Il s'agit d'un dispositif de la loi « orientation et réussite des étudiants » (ORE), qui permet aux étudiantes et étudiants de licence générale d'être suivi.e par une directrice ou un directeur d'études. Il est proposé une augmentation du référentiel horaire pour celles et ceux qui utiliseront l'interface Escalé, qui permet de suivre au mieux les cohortes.
- Capacité d'accueil santé rentrée 2023 (CAS 2023) pour l'accès à la deuxième année de la filière kinésithérapie : Cette modification faite suite aux modifications opérées par l'université d'Orléans. Cette dernière espérait pouvoir former 105 étudiantes et étudiants. Finalement, ce seront 100 étudiantes et étudiants qui seront formé.e.s. Cette modification n'impactera pas les étudiantes et étudiants en PASS et L.AS, mais uniquement celles et ceux concerné.e.s par le dispositif de passerelle.

Mme Anne BESNIER indique que la Région Centre – Val de Loire a demandé le maintien de la passerelle en Kiné et des 105 places.

Mme Colombine Madelaine présente la modification des statuts de la Commission *ad hoc* dédiée à l'exonération des droits de scolarité au CUEFEE. Les objectifs de cette modification sont de :

- Permettre aux étudiantes et étudiants ukrainien.ne.s de bénéficier de ce dispositif, même s'ils ou elles ne disposent que d'une protection temporaire ;
- Permettre aux étudiantes et étudiants d'atteindre le niveau C1, souvent requis pour intégrer une formation dans l'enseignement supérieur ;
- Augmenter les possibilités d'exonérations de 4 à 5 semestres ;
- Permettre aux étudiantes et étudiants de bénéficier d'un semestre supplémentaire en cas d'absences justifiées ou pour raisons médicales ;
- Actualiser la composition de la commission et les références législatives ;
- Préciser les modalités de vote au sein de la commission.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 11 mai 2023 relatives à la pédagogie et la vie universitaire par la délibération n°2023-44. Toutefois, la modification des capacités d'accueil en santé pour 2023 est rejetée à l'issue de deux tours de scrutin (1<sup>er</sup> tour : 7 votes pour, 1 vote contre, 21 abstentions ; 2<sup>e</sup> tour : 7 votes pour, 2 votes contre, 20 abstentions), le nombre d'abstentions étant supérieur au nombre de votes favorables.

### 5.2. Propositions de la CFVU du 11 mai 2023 – conventions

M. Florent MALRIEU présente les conventions inscrites à l'ordre du jour de la CFVU du 11 mai 2023 :

- Convention de coopération relative à la mise en place de la réforme du premier cycle des études en santé Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) et Licence Accès Santé (L.AS) entre l'université de Tours proposant des formations de médecine, pharmacie, d'odontologie et maïeutique et l'université d'Orléans proposant des formations de médecine et kinésithérapie ;
- Convention relative aux modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiantes et étudiants en deuxième année du diplôme de formation générale en sciences médicales à l'Université d'Orléans ;
- Convention de partenariat entre l'université de Tours et l'association sportive de l'université de Tours ;
- Convention entre les universités de Tours et d'Orléans et l'académie d'Orléans-Tours sur la préprofessionnalisation, la formation initiale et la formation continue des enseignantes et enseignants ;
- Convention entre l'université de Tours, le centre national pédagogique et de ressources des maisons familiales rurales et l'association nationale pour la formation et la recherche pour l'alternance relative au master Sciences de l'éducation parcours ingénierie et fonctions d'accompagnement en formation (IFAC) ;
- Convention de partenariat de certification entre l'Université de Tours et l'Association Enfance et Musique.

M. Hovig TER MINASSIAN souhaite alerter le Rectorat sur les difficultés rencontrées par les étudiantes et étudiants inscrit.e.s à l'INSPE. En effet, les maquettes de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) imposent une charge de travail très lourde : enseignements, stage, mémoire de recherche, préparation au concours. Tous les ans, des étudiantes et étudiants renoncent à passer les concours à cause de cette situation. Ces circonstances sont d'autant plus regrettables que des postes ne sont pas pourvus dans de nombreuses académies.

Il regrette que la question de l'évaluation du pilotage de la formation par les étudiantes et étudiants ne soit pas prévue dans la convention.

M. Florent MALRIEU rappelle que l'INSPE n'est pas à l'origine de cette réforme. Il rejoint M. Hovig TER MINASSIAN sur le constat dressé.

Mme Colombine MADELAINE présente les conventions internationales inscrites à l'ordre du jour de la CFVU du 11 mai 2023 :

- Convention relative au renouvellement d'un double-diplôme de Master en Études Latino-Américaines entre l'Universidad de Murcia (Espagne) et l'université de Tours (UFR Lettres et Langues- LLCE Espagnol) : Il s'agit d'une prolongation d'une année afin d'aller jusqu'à la fin de l'accréditation ;
- Renouvellement de la convention spécifique relative à la mise en place d'une formation bi-diplômante de « Maîtrise en ingénierie – volet professionnel » entre l'Université du Québec à Chicoutimi (Canada) et l'université de Tours (Polytech DM et DEE) ;
- Renouvellement de la convention spécifique relative à la mise en place d'une formation bi-diplômante de « Maîtrise en informatique – volet professionnel » entre l'Université du Québec à Chicoutimi (Canada) et l'université de Tours (Polytech DI) ;
- Renouvellement de la convention spécifique relative à la mise en place d'une formation bi-diplômante de « Maîtrise en informatique – volet professionnel - concentration Jeux Vidéo » entre l'Université du Québec à Chicoutimi (Canada) et l'université de Tours (Polytech DI) ;
- Création d'une convention spécifique relative à la mise en place d'une formation bi-diplômante de « Maîtrise en informatique – volet professionnel - concentration Intelligence artificielle » entre l'Université du Québec à Chicoutimi (Canada) et l'université de Tours (Polytech DI) ;

- Création d'une convention spécifique relative à la mise en place d'une formation bi-diplômante de « Maîtrise en informatique – volet professionnel – concentration Cybersécurité » entre l'Université du Québec à Chicoutimi (Canada) et l'université de Tours (Polytech DI) ;
- Renouvellement de la convention spécifique relative à la mise en place d'une formation bi-diplômante de « Maîtrise en études et interventions régionales – volet professionnel » entre l'Université du Québec à Chicoutimi (Canada) et l'université de Tours (Polytech DAE) ;
- Création d'une convention spécifique relative à la mise en place d'une formation bi-diplômante de « Maîtrise en Gestion de projet – volet professionnel » entre l'Université du Québec à Chicoutimi (Canada) et l'université de Tours (Polytech DAE).

Le Conseil d'administration approuve les propositions de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 11 mai 2023 relatives aux conventions par la délibération n°2023-45 selon les modalités suivantes :

- Convention entre les universités de Tours et d'Orléans et l'académie d'Orléans-Tours sur la préprofessionnalisation, la formation initiale et la formation continue des enseignants : 26 votes pour, 0 vote contre, 3 abstentions ;
- Tous les autres points : 29 votes pour, 0 vote contre, 0 abstentions.

## **6. AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES**

### **6.1. Modalités de déploiement des actions de sensibilisation aux enjeux de transitions écologiques et sociales - Fresque Climat, Fresque Numérique, Vie Bas Carbone**

M. Florent MALRIEU présente les modalités de déploiement des actions de sensibilisation aux enjeux de transitions écologiques et sociales (fresque du climat, fresque numérique, inventons nos vies bas carbone).

Ces actions ont lieu sur une demi-journée et sont animées de préférence par des personnels de l'université. La présente note prévoit comment les personnels qui animent la fresque et l'atelier sont rétribués (1 heure ETD pour une séance d'une demi-journée).

La première sensibilisation aura lieu le jeudi 8 juin 2023 sur le site universitaire des Tanneurs pour l'ensemble des personnels du Plat d'Étain. L'objectif est de sensibiliser l'ensemble des personnels d'ici la fin 2024.

M. Bertrand BILLAULT précise que, dans le cadre du projet PRO3 (Pour un numérique dans l'enseignement supérieur plus proche, plus professionnalisant et plus propre), des fresques du numérique sont également organisées.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les modalités de déploiement des actions de sensibilisation aux enjeux de transitions écologiques et sociales par la délibération n°2023-46.

### **6.2. Calendrier des dates de fermeture 2023-2024 de l'établissement**

M. le Président fait tout d'abord le bilan de la fermeture en février 2023.

Il rappelle que les différentes ressources énergétiques de l'université sont :

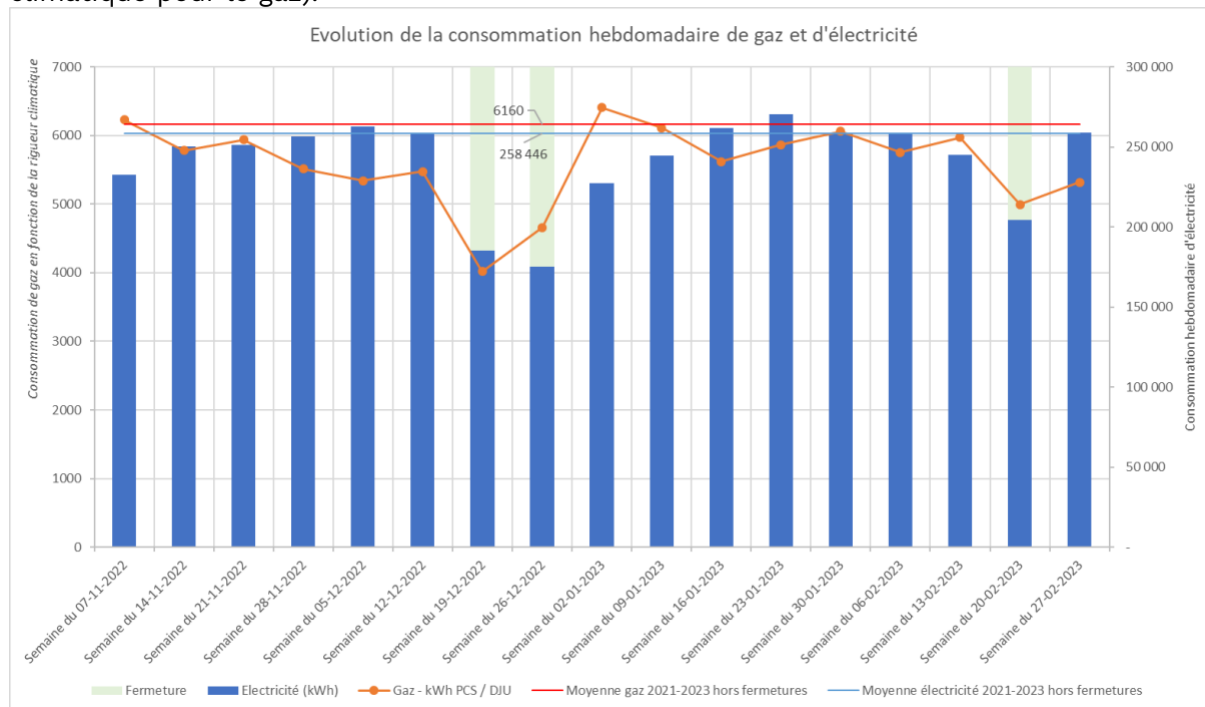
- l'électricité ;
- le P1 – Chaleur, c'est-à-dire la chaleur produite par les installations de l'université fonctionnant au gaz naturel, énergie achetée aux exploitants Dalkia et ENGIE Solutions ;
- le R1 – Chaleur, c'est-à-dire la chaleur produite par le réseau de chaleur urbain géré par Tours Métropole Énergies Durables.

La fermeture de février 2023 a permis une baisse des consommations d'électricité et de gaz. Toutefois, cette diminution n'est pas aussi importante que dans le cas d'une fermeture de deux semaines.

La diminution des consommations d'énergie s'élève à :

- - 0,5 % pour l'électricité ;
- - 0,8 % pour le P1 – Chaleur ;
- - 1,1 % pour le R1 – Chaleur.

Ces diminutions sont moins importantes que celles prévues, la cible espérée étant une baisse de -1,5%. Toutefois, cela a permis une économie d'environ 30 000 €. La figure suivante présente l'évolution de nos consommations hebdomadaires (en fonction de la rigueur climatique pour le gaz).



Par ailleurs, M. le Président rappelle que quatre bibliothèques universitaires sont restées ouvertes pendant toute la fermeture de l'établissement et que leur fréquentation est restée importante.

M. le Président informe le Conseil d'administration sur les perspectives financières liées aux prix de l'énergie. En 2024, le prix de l'électricité va diminuer de - 5 % par rapport à 2023 ; le R1 – Chaleur devrait augmenter de + 5 % et le P1 – Chaleur de + 103 %.

Il rappelle que, conformément aux demandes de l'État, l'établissement va devoir diminuer sa consommation énergétique de - 10 % d'ici 2024 par rapport à 2019 (année de référence). À ce jour, comme le tableau suivant le montre, cet objectif semble difficile à atteindre au regard de l'évolution des consommations entre 2021 et 2023 :

Type d'énergies	Unités	2023	2022	2021	2020	2019
Electricité	kWh	11 404 381	12 124 002	11 724 243	10 555 152	12 053 466
P1 - Gaz naturel (non corrigé climat)	kWh PCS	11 002 155	10 790 661	15 846 779	13 771 270	16 268 599
R1 - Réseau de chaleur (non corrigé climat)	kWh utile	4 273 872	4 220 000	3 462 000	708 000	-
Energie finale à climat constant	kWh ef	28 109 109	30 097 928	30 296 234	28 032 121	29 260 942
Comparaison à 2019	%	-3,9%	2,9%	3,5%	-4,2%	0,0%

Il va donc être nécessaire de trouver d'autres leviers pour réaliser des économies d'énergie, mais cela va être difficile et implique la mobilisation de toutes et tous.

M. le Président propose de maintenir une semaine de fermeture du 4 au 9 mars 2024 selon les mêmes modalités qu'en 2023. Trois bibliothèques universitaires seront maintenues ouvertes (Grandmont, Portalis et Tonnellé), la bibliothèque des Tanneurs étant fermée pour cause de travaux.

M. Marc CLASTRE demande pourquoi les consommations sont restées élevées alors que les bâtiments étaient fermés.

Mme Christine GEORGELIN rappelle que les chaufferies ne sont pas toutes autonomes. Il n'est donc pas toujours possible de circonscrire les zones de chauffe. Or, certains bâtiments, à l'instar des bibliothèques universitaires, sont restés ouverts.

M. Jérôme BARRÈRE complète en indiquant que, sur une semaine, il n'y a en réalité eu que trois jours d'arrêt du chauffage. De plus, il y a une certaine inertie entre l'arrêt et la relance du chauffage.

M. Olivier PICHON note que, en valeur absolue, l'électricité correspond au plus gros poste de coûts pendant la période de fermeture.

Mme Christine GEORGELIN répond que cela est principalement lié au système de ventilation et aux équipements de recherche. Elle estime d'ailleurs qu'une réflexion devra être menée sur ce dernier sujet, notamment dans le cadre du dispositif Labo 1point5.

Mme Juliette Rousseau regrette que les personnels soient contraints de poser une semaine de congés durant cette semaine de fermeture. Elle demande par ailleurs quel a été l'avis du CSA sur cette nouvelle semaine de fermeture.

M. Président indique que le CSA a émis un avis positif sur cette proposition selon les modalités suivantes : 4 votes pour, 2 votes contre, 4 abstentions.

Le Conseil d'administration approuve le calendrier des dates de fermeture 2023-2024 de l'établissement par la délibération n°2023-47 (23 votes pour, 3 votes contre, 3 abstentions).

### 6.3. Désignation de représentants dans des commissions

Plusieurs sièges au sein de commissions consultatives de l'établissement sont vacants et doivent être pourvus par des représentantes et des représentants des usagers élu.e.s au Conseil d'administration.

#### ➤ **Désignation d'une représentante ou un représentant siégeant au conseil du service de santé universitaire**

Faute de candidature, cette désignation est reportée.



➤ **Désignation d'une représentante ou un représentant siégeant à la commission appels à projets CVEC**

<p><b>Nombre de membres constituant le conseil : 36</b>  <b>Nombre de membres en exercice : 36</b>  <b>Quorum : 18</b>  Membres présents : 24  Membres représentés : 5  <b>Total des membres présents et représentés : 29</b></p>	Tristan ROGER : 27 voix
<p><b>DECOMPTE DE VOIX</b>  Abstentions : 2  Votants : 27  Blanc(s) ou nul(s) : 0  <b>Votes exprimés : 27</b>  <b>Majorité requise : 14</b></p>	

M. Tristan ROGER est désigné membre de la commission appel à projets CVEC en qualité de représentant étudiant élu au CA par la délibération n°2023-48.

➤ **Désignation d'une représentante ou un représentant siégeant à la commission FSDIE aide aux projets**

<p><b>Nombre de membres constituant le conseil : 36</b>  <b>Nombre de membres en exercice : 36</b>  <b>Quorum : 18</b>  Membres présents : 24  Membres représentés : 5  <b>Total des membres présents et représentés : 29</b></p>	Tristan ROGER : 27 voix
<p><b>DECOMPTE DE VOIX</b>  Abstentions : 2  Votants : 27  Blanc(s) ou nul(s) : 0  <b>Votes exprimés : 27</b>  <b>Majorité requise : 14</b></p>	

M. Tristan ROGER est désigné membre de la commission FSDIE aide aux projets en qualité de représentant étudiant élu au CA par la délibération n°2023-48.

➤ **Désignation d'une représentante ou un représentant siégeant à la commission FSDIE d'exonération des droits d'inscription**

<p>Nombre de membres constituant le conseil : 36</p> <p>Nombre de membres en exercice : 36</p> <p>Quorum : 18</p> <p>Membres présents : 24</p> <p>Membres représentés : 5</p> <p><b>Total des membres présents et représentés : 29</b></p>	Joëla LAPLEAU-GIRARD : 27 voix
<p><b>DECOMPTE DE VOIX</b></p> <p>Abstentions : 2</p> <p>Votants : 27</p> <p>Blanc(s) ou nul(s) : 0</p> <p><b>Votes exprimés : 27</b></p> <p><b>Majorité requise : 14</b></p>	

Mme Joëla LAPLEAU-GIRARD est désignée membre de la commission FSDIE d'exonération des droits d'inscription en qualité de représentante étudiante élue au CA par la délibération n°2023-48.

➤ **Désignation d'une représentante ou un représentant siégeant au conseil du service culturel**

Faute de candidature, cette désignation est reportée.

➤ **Désignation d'une représentante ou un représentant siégeant au comité numérique**

Faute de candidature, cette désignation est reportée.

**6.4. Convention avec le CHRU relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'opération du CPER 2021-2027**

M. le Président présente le nouveau projet de bâtiment biologie sur le site Bretonneau. Initialement, ce projet devait se faire sur le site Troussseau. Au regard de la forte augmentation des coûts liés à cette opération, il a été convenu de réaliser un projet de moindre envergure (réhabilitation plutôt que construction) sur le site Bretonneau du CHRU de Tours.

Côté université, ce bâtiment accueillera les unités de recherche MAVIVH et ISP (équipe 2), ainsi qu'un laboratoire de confinement L3. L'université disposera au total d'une superficie de 1 258 m<sup>2</sup>, pour un coût de 8 182 032 €.

Les travaux devraient débiter à l'automne 2026, pour une livraison avant l'été 2028.

Une division en volume sera opérée pour que l'université de Tours soit propriétaire des surfaces qui la concernent. À ce titre, une convention d'exploitation devra être rédigée entre le CHRU de Tours et l'université.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention avec le CHRU relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'opération du CPER 2021-2027 par la délibération n°2023-49.

**6.5. Bail avec l'entreprise Curium concernant le site Richier – CERRP**

L'entreprise Curium (anciennement Cyclopharma) accueille depuis 2007 le Centre d'études et de recherches sur les radiopharmaceutiques (CERRP). Les locaux comprennent un

cyclotron permettant la production de fluor 18, utilisé par plusieurs équipes de recherche de l'université. Le présent bail vise à renouveler l'occupation des locaux de Curium par le CERRP.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le bail avec l'entreprise Curium concernant le site Richier – CERRP par la délibération n°2023-50.

#### **6.6. Convention avec l'association APersU**

Ce point est reporté au prochain Conseil d'administration. L'APersU présentera un bilan des actions menées lors du prochain Conseil d'administration.

#### **6.7. Délégation de pouvoir au Président pour signer des marchés publics**

M. le Président présente les marchés publics soumis à l'approbation du Conseil d'administration :

- Travaux de réhabilitation du clos et du couvert des bâtiment B et D du site des Tanneurs de l'Université de Tours ;
- Finalisation des activités expérimentales de développement du vaccin nasal contre la covid-19 au sein de l'UMR ISP de l'université

Mme Christine GEORGELIN espère que des offres seront réceptionnées pour tous les lots des travaux de réhabilitation des Tanneurs.

M. Jérôme BARRÈRE précise que, à la demande d'entreprises, la date limite de remise des offres a été reportée pour les lots 1 et 2 afin de faciliter le dépôt d'offres.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir au Président pour signer les marchés publics susmentionnés par la délibération n°2023-51.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 05 juin 2023

Le Président,

Arnaud GIACOMETTI